

Département de la Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COMBES

Modification simplifiée approuvée par délibération
du Conseil Communautaire
le 26.09.2019

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de VY LE FERROUX

Document graphique

Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire :
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : 20.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement

initiative

Adresse : A. Poirange Jules Dollé - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.13.05
info@vaf25@orange.fr
Agence de l'énergie
Tél : 03.81.63.53.20 - info@vaf25@orange.fr

50 m150 m250 m

0 m100 m200 m

"Origine cadastre (C) - DGP - Droits de l'Etat réservés - 2012"

Plan cadastral actualisé en Juin 2016

— —

— + + +

Limite de zones.

Limite de communes.

ZONES URBAINES

U

Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.

Uj

Zone U réservée aux jardins.

Uoap

Zone U soumise à des OAP.

UL

Zone urbaine à vocation de loisir.

UE

Zone à vocation d'activité économique.

ZONE A URBANISER

AU

Zone de réserve foncière pour laquelle les réseaux n'ont pas une capacité suffisante. Son ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification du PLUi.

1AU

Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.

1AUa

Zone à urbaniser dans laquelle les constructions sont autorisées au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes.

1AUb

Zone à urbaniser réservée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

1AUL

Zone à urbaniser à vocation de loisirs.

ZONES AGRICOLES

A

Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

An

Zone agricole concernée par des enjeux environnementaux (corridor écologique).

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N

Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Nj

Zone N réservée aux abris de jardins.

Nc

Zone N où sont autorisées les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des monuments présentant un intérêt historique.

Nr

Zone N réservée aux équipements liés et nécessaires à l'exploitation des carrières.

NL

Zone N à vocation de loisirs.

Nn

Zone N concernée par des enjeux environnementaux (corridor écologique).

ZONES INONDABLES INDICEES i, is, ip

i

Zone inondable issue d'informations communales ou d'atlas

is

Zone inondable issue du PSS

ip

Zone inondable issue du PPRI

Eléments identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (zone humide).